



Garde des enfants séparation

Par **Jessicac**, le **05/12/2020** à **07:40**

Bonjour, j'ai quitté le père de mes enfants et il a du mal à l'accepter. On a décidé d'un commun accord de les garder tantôt chez l'un à Noël tantôt chez l'autre pour le Nouvel an mais j'ai très peur qu'il ne me les ramène pas. Que dois-je faire vis-à-vis de la loi pour me protéger de cela ? Puis-je avoir une réponse rapide svp je suis très inquiète merci

Par **youris**, le **05/12/2020** à **10:13**

bonjour,

vous devez saisir le juge aux affaires familiales qui déterminera, selon la demande des parents, le mode de garde, de visite et d'éventuelles pensions alimentaires.

voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>

salutations